



LE MOT DU MAIRE

Chères Campinoises, chers Campinois,

Avec l'arrivée de l'été et les épisodes de fortes chaleurs que nous connaissons, je souhaite rappeler **l'importance de rester vigilants face aux risques liés aux canicules**. La mairie tient à jour un registre des personnes vulnérables afin de pouvoir assurer un suivi et apporter une attention particulière aux personnes les plus fragiles lors de ces périodes. Si vous êtes concerné(e) ou si vous connaissez une personne susceptible de l'être, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Dans cette volonté de s'adapter aux épisodes de fortes chaleurs, la commune continue cet été les travaux d'**installation de climatiseurs**. **Chaque classe sera équipée, afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage**. Ces équipements complèteront les climatiseurs installés préalablement dans la restauration scolaire et amélioreront le système de chauffage existant.

L'été étant aussi la période des départs en vacances, je vous rappelle que vous pouvez bénéficier de **l'Opération Tranquillité Vacances** en vous inscrivant auprès de la gendarmerie. Ce dispositif gratuit permet d'optimiser la sécurité de vos habitations en votre absence. N'hésitez pas à en profiter pour partir l'esprit plus serein.

Je vous donne rendez-vous à l'occasion de notre traditionnelle **brocante le 30 août**, moment apprécié de rencontre et de convivialité dans notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, de bonnes vacances pour celles et ceux qui auront la chance de partir, et je vous donne rendez-vous pour la brocante ainsi que le 1er septembre pour la rentrée des classes.

Bien à vous,

M. Pierre GEORGIN,
Maire de Champigny,
Vice-président de la CU du Grand Reims

Vie Communale



Elections

Création d'un poste de 5^{ème} Adjoint.

Il a été procédé à la création, de l'élection d'un cinquième adjoint. Le Conseil Municipal a élu Monsieur Christophe MARECHAUX. Il sera délégué à la sécurité en lien avec la Gendarmerie, la défense, la médiation et les actions de prévention.



centre communal d'action sociale

Compte tenu du nombre d'habitants de la commune, le Conseil Municipal doit créer un **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** afin de renforcer l'action sociale de proximité au bénéfice des habitants de Champigny.

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre des actions de prévention, d'accompagnement et de solidarité en lien avec les partenaires locaux. Son conseil d'administration sera présidé par le Maire et composé de représentants du Conseil Municipal ainsi que de personnes extérieures investies dans le domaine social.

Les quatre élus municipaux désignés pour siéger au conseil d'administration sont **Carole Godin, Didier Dupont, Christine Roucoulet et Sophie Perrier**. Les autres membres seront prochainement nommés par le Maire.

Dérogations au repos dominical 2027

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande des commerçants et de leurs associations visant à autoriser jusqu'à douze ouvertures dominicales en 2027.



PLU modification n°3 demande de prescription

Le Conseil Municipal décide de simplifier les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme. Grâce à une évolution récente de la législation, les projets concernant **la réhabilitation de la friche de la Briqueterie et la relocalisation des ateliers municipaux** peuvent désormais être intégrés dans une **seule procédure de modification du PLU**.

Cette démarche permettra de faciliter l'avancement de ces projets tout en maintenant une phase de concertation avec la population. Un dossier sera mis à disposition en mairie et sur le site de la Communauté Urbaine du Grand Reims afin que chacun puisse consulter le projet et formuler ses observations.



Convention école de musique

Le Conseil Municipal renouvelle la convention de partenariat avec l'école de musique de Saint-Brice-Courcelles Champigny pour la période **2026-2029**.

Cette convention actualise les modalités de participation financière de la commune pour les élèves campinois pratiquant un instrument de musique, tout en prévoyant l'évolution de cette participation selon la convention collective des professeurs de musique.

La commune prend en charge financièrement l'intervention d'une professeure de musique, chaque semaine, dans toutes les classes afin de soutenir l'éducation artistique des enfants.

Elle confirme également la mise à disposition gratuite de locaux communaux pour certains cours et auditions.

Vie communale

Règlement cimetière

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du règlement du cimetière communal. Cette actualisation permet de prendre en compte les évolutions de la réglementation, les pratiques funéraires actuelles et d'améliorer la gestion du cimetière.

Le nouveau règlement, applicable à compter du **25 juin 2026**, vise à garantir le respect des lieux, des défunts et des familles, tout en assurant le bon fonctionnement du service public funéraire.

Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la Communauté urbaine du Grand Reims concernant le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette mise à jour, applicable à la nouvelle mandature 2026-2032, vise à renforcer la mutualisation des moyens, améliorer la dématérialisation des demandes et garantir une meilleure sécurité juridique ainsi qu'une qualité de service optimisée pour les usagers. La commune opte également pour la dématérialisation totale des autorisations d'urbanisme, dans un objectif de simplification et d'efficacité des démarches administratives.

Conseil municipal Séance du 25 juin 2026

Le procès-verbal est consultable en Mairie. Les membres du Conseil Municipal ont été appelés à délibérer sur les affaires suivantes :

- Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2026
- Création d'un poste de 5ème Adjoint – Prévention de la délinquance (sécurité, défense, médiation...)
- Election du 5ème Adjoint
- Fixation des indemnités mensuelles de fonction du Maire
- Fixation des indemnités mensuelles de fonction des Adjoints
- Élection des jurés d'assises
- Création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- RIFSEEP
- Modification du temps de travail, passage à 35h
- Convention avec le Centre de Gestion relative au calcul de l'ARE
- Opération budgétaire
- Tarifs périscolaires 2026-2027
- Convention 2026-2029 avec l'École de Musique:
- Règlement du cimetière
- Dérogations au repos dominical au titre de l'année 2027
- Plan Local d'Urbanisme – Modification n°3 – Demande de prescription
- Grand Reims
- Questions diverses

Mise à jour du registre communal des personnes vulnérables

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et afin de mieux protéger les personnes les plus vulnérables en cas d'alerte (canicule, grand froid, crise sanitaire...), la commune met à jour son registre des personnes vulnérables.

Ce registre, tenu confidentiellement par la mairie, permet d'identifier les personnes âgées et/ou en situation de handicap vivant à domicile qui pourraient avoir besoin d'une attention particulière en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Pourquoi vous inscrire ?

Votre inscription ou celle d'un proche permet aux services municipaux de vous contacter et de vous apporter aide et soutien en cas de besoin. L'inscription est gratuite, volontaire et confidentielle.

Comment s'inscrire ?

Nous vous invitons à compléter le coupon réponse ci-contre et à le retourner en mairie :

- Par courrier
- En le déposant à l'accueil de la mairie
- Ou par mail (en joignant le formulaire rempli)

Jeunesse



Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement scolaire et vote les nouveaux tarifs pour la rentrée 2026/2027.

Le règlement a été simplifié en intégrant le fonctionnement du mercredi, auparavant traité dans un document distinct, ainsi que les modalités d'utilisation du portail famille, désormais pleinement opérationnel.

Les tarifs évoluent comme suit :

Tarifs périscolaires (par jour et par enfant)

Formule	LMJV	Mercredi
Inscription à l'année (jours fixes) repas/garderie	8,70 €	24,60 €
Inscription occasionnelle (réservation en ligne ou mairie) – repas + garderie	10,40 €	24,60 €
Garderie seule (année)	4,30 €	—
Garderie seule (occasionnelle)	6,00 €	—

Activités optionnelles : 2,30 € / séance

Les bulletins d'inscription et le règlement sont consultables sur le site internet de la commune à cette adresse :

<https://www.champigny51.fr/vivre-a-champigny/scolaire-periscolaire/>

Pour information :

Les frais de garde de votre enfant de moins de 6 ans peuvent vous ouvrir droit à un **crédit d'impôt de 50 %** des sommes restant à votre charge, dans la limite prévue par la réglementation en vigueur. Les dépenses engagées pour l'accueil de votre enfant au sein du périscolaire peuvent donc, sous certaines conditions, être prises en compte dans votre déclaration de revenus. Ce crédit d'impôt est accordé même si vous n'êtes pas imposable, l'excédent éventuel pouvant vous être remboursé. Pensez à conserver les justificatifs.



Convention participation centre de loisirs de Saint-Brice-Courcelles

Pour les enfants Campinois de 3 à 13 ans, la commune prend en charge 35% du tarif extérieur CAF plafonné au tarif de Saint-Brice-Courcelles, ainsi que 25% pour les autres enfants dont les parents ne sont pas allocataires CAF. Une participation proportionnelle aux frais administratifs est également prise en charge.

Les plaquettes estivales sont consultables à cette adresse : <https://fptcsec.fr/>



La commune renouvelle la convention avec la Ville de Reims afin de permettre **aux Campinois de 11 à 17 ans (nés après le 01/01/2005)** de participer à ce dispositif. Les adolescents concernés par cette tranche d'âge bénéficieront de nombreuses activités sportives, culturelles, artisanales et musicales, organisées sur différents sites de la Ville de Reims et en dehors.

Le coût est pris en charge à 100% par la municipalité soit 170€ par adolescent.

C'est pourquoi nous invitons chaque personne inscrite à s'impliquer dans la durée et à participer à un minimum de séances.

24/06/26 : ouverture des réservations d'activité période juillet

20/07/26 : ouverture des réservations d'activité période août

Du 26 au 30/08/26 : Festiv'été au Parc de Champagne

Informations pratiques

Permanences du secrétariat:

- Mardi et Jeudi 08h30-12h00 & 13h30-18h30
- Mercredi 13h30-18h30

Carte d'identité/Passeport:

- Réaliser sa démarche sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> et noter le numéro de pré-demande.
- Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées
- Puis demander un **rendez-vous** sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> ou bien en téléphonant parmi les communes les plus proches ci-dessous:

Reims (et annexes) ...	03 26 77 78 79
Tinqueux	03 26 08 40 37
St Brice Courcelles	03 26 09 07 65
Gueux	03 26 03 60 26
Cormontreuil	03 26 82 05 53
Bétheny	03 26 07 12 71

Listes électorales:

L'ensemble des démarches ci-dessus est possible sur le site :
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Recensement citoyen:

Tous les jeunes de nationalité française **âgés de 16 ans**, doivent **se faire recenser à leur date anniversaire** à la mairie. Se munir de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents. **Pour l'année 2026 sont concernés les jeunes nés en 2010.**

Permanences « Assistante sociale »:

Uniquement sur rendez-vous avec Mme Mercier, CSD de Fismes au 03 26 48 07 08

Permanences Secours Populaire:

Les permanences du secours populaire ont lieu **le premier mercredi de chaque mois** sauf vacances scolaires.

Ces permanences sont tenues par des bénévoles dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements.

Opération Tranquillité Vacances

Vous partez **bientôt en vacances** ? Afin d'**éviter les cambriolages**, vous pouvez vous inscrire à l'**opération tranquillité vacances**. Les services de **gendarmerie** se chargent alors de **surveiller votre logement**. Des **patrouilles** sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Vous pouvez vous inscrire en ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43241> ou bien directement à la gendarmerie de Gueux.

Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

[3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)

Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).

03 26 77 76 70

<https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>



Grand-Reims mobilités

[6 rue Chanzy à Reims](#)

Du lundi au samedi 07h30-19h30 (10h00 le samedi)
[grandreims-mobilites.fr](#) / [Plan](#) / [Horaires Ligne 1](#)

Collecte des déchets

 03 26 02 90 90

Bac vert le mardi matin.

Bac sélectif le jeudi matin.

Veuillez déposer vos bacs la veille au soir après 18h00.
Merci de ne pas les laisser sur la voirie après la collecte.

Nouvelle Application Grand Reims-Mes déchets

Vous y trouverez :

- Votre calendrier de collecte personnalisé à votre adresse,
- Les horaires et informations pratiques sur les déchetteries,
- Les consignes de tri,
- Le rappel de sortie de vos bacs

MISE À JOUR DU REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES



Dans le cadre de la prévention et de la mise à jour du registre communal des personnes vulnérables, merci de compléter ce coupon et de le retourner en mairie.



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNE

Nom : Prénom :

Âge : ans ☐ + 65 ans

☐ En situation de handicap

☐ Non concerné(e)

Adresse :
.....

Téléphone :



SITUATION

☐ Seul.e

☐ En couple

☐ En famille



MÉDECIN TRAITANT

Nom / Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :



SERVICE INTERVENANT À DOMICILE (LE CAS ÉCHÉANT)

.....
.....



PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom / Prénom :

Téléphone :



TIERCE PERSONNE SI L'AUTEUR DE LA DEMANDE N'EST PAS EN CAPACITÉ DE S'INSCRIRE

Nom / Prénom :

Lien avec la personne :

Adresse :
.....

Téléphone :



Les informations recueillies sont strictement confidentielles et destinées uniquement à la mise à jour du registre communal des personnes vulnérables, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en contactant la mairie.



Merci pour votre participation et votre solidarité. ♥